Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 038-213801111-20260323-64DGS2025-AI

Mairie de Claix
Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant délégation de fonction à Madame Corinne RANGOD
64 DGS 2026

NOMENCLATURE : 5.4
OBJET : Délégation de fonction

Le Maire de la commune de Claix,
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal, sous sa surveillance et sa responsabilité,
VU la délibération du conseil municipal n°16/2026 en date du 21 mars 2026 portant installation du conseil municipal et élection du Maire,
VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 21 mars 2026,

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de fonction à Madame Corinne RANGOD, conseillère municipale.

ARRÊTE

Article 1 : A compter de la notification du présent arrêté, Madame Corinne RANGOD, conseillère municipale déléguée à la lecture publique et aux expressions artistiques, est amenée à remplacer le Maire en cas d'empêchement ou d'absence, et dans le cadre de sa délégation pour intervenir dans les domaines suivants :

- Médiation culturelle
- Développement des pratiques artistiques
- Renforcement de la présence de l'art dans l'espace public
- Programmation d'expositions culturelles et artistiques
- Développement des politiques de lecture publique
- Suivi de la médiathèque Georges Brassens
- Participation au Projet Jeunesse (en lien avec les 5ème et 7ème adjointes)

Elle exercera les fonctions suivantes : étude, suivi, et élaboration des dossiers, dans le cadre de sa délégation.

Madame Corinne RANGOD est autorisée à ester en justice pour les dépôts de plainte, de mains courantes auprès de la Gendarmerie Nationale.

Article 2 : Le Maire, la Directrice Générale des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concernent, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Commune de Claix, transmis à Madame la Préfète de l'Isère et notifié à l'intéressé.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 038-213801111-20260323-64DGS2025-AI

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le : 23 mars 2026
Signature :
Madame Corinne RANGOD

Fait à Claix, le 23/03/2026
Le Maire, **Christophe REVIL**

MAIRIE de CLAIX (ISÈRE)

Date d'affichage: 23/03/2026
Date de retrait: 23/05/2026